

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE DE PRODUIT

conformément à ISO 14025 et EN 15804

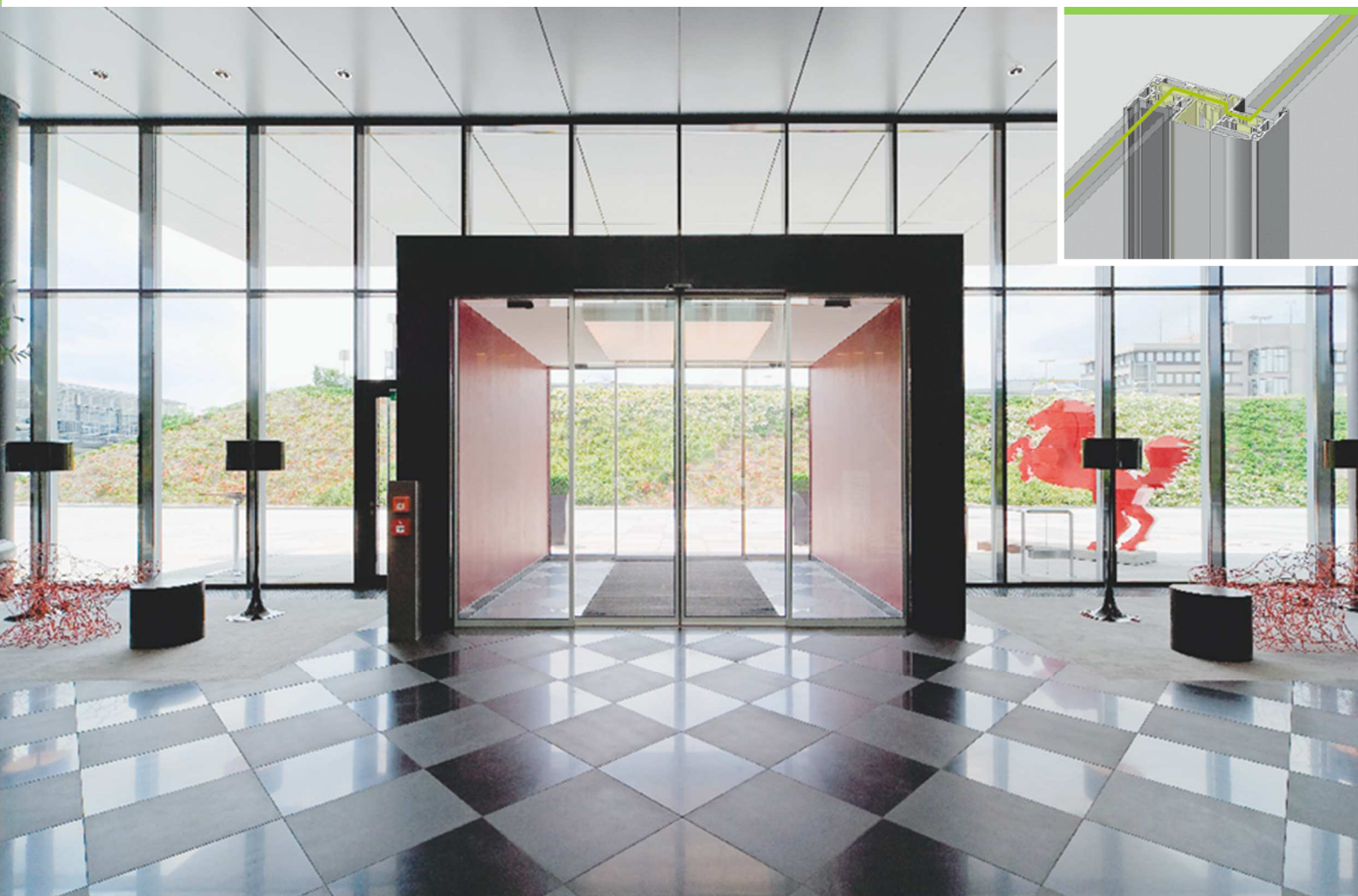
Propriétaire de la déclaration	DORMA GmbH + Co. KG
Editeur	Institut Bauen und Umwelt (IBU)
Détenteur du programme	Institut Bauen und Umwelt (IBU)
Numéro de déclaration	EPD-DOR-2012211-D
Date d'émission	18.12.2012
Validité	17.12.2017

Porte coulissante automatique ST FLEX DORMA GmbH + Co. KG

www.bau-umwelt.com



Institut Bauen
und Umwelt e.V.



1 Données générales

<p>DORMA GmbH + Co. KG</p> <hr/> <p>Détenteur du programme IBU - Institut Bauen und Umwelt e.V. Rheinufer 108 D-53639 Königswinter</p> <hr/> <p>Numéro de déclaration EPD-DOR-2012221-D</p> <hr/> <p>Cette déclaration repose sur les règles de catégories des produits Portes et portes automatiques, et installations de portes tournantes (version: 29.06.2011). (vérifié par PCR et autorisé par la mission d'experts indépendants, SVA)</p> <hr/> <p>Date d'émission 18.12.2012</p> <hr/> <p>Valide jusqu'au 17.12.2017</p> <hr/> <p> Prof. Dr.-Ing. Horst J. Bossenmayer (Président de l'Institut Bauen und Umwelt e.V.)</p> <hr/> <p> Prof. Dr.-Ing. Hans-Wolf Reinhardt (Président du SVA)</p>	<p>Gamme de porte coulissante automatique ST FLEX</p> <hr/> <p>Propriétaire de la déclaration DORMA GmbH + Co. KG Dorma Platz 1 58256 Ennepetal ALLEMAGNE</p> <hr/> <p>Produit/unité déclaré L'unité déclarée correspond à un (1) m² (37,9 kg) de gamme de porte coulissante automatique ST FLEX fournie avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entraînements moyens indiqués ES 200 Standard, ES 200-2D et ES 200 Easy - Deux vantaux coulissants, - Deux pièces latérales et - Les matériaux d'emballage respectifs. <hr/> <p>Domaine d'utilisation : Le bilan écologique est basé sur la durée de vie d'une installation de porte coulissante ST FLEX de DORMA. Les caractéristiques techniques sont indiquées dans la section 2.3. Site de fabrication du produit : usine de production de DORMA située à Zusmarshausen, en Allemagne. D'autres composants proviennent également des sites Dorma d'Ennepetal et de Bonn. Les flux énergétiques et matériaux ont été pris en compte.</p> <hr/> <p>Vérification La norme CEN EN 15804 sert de vérification PCR clé d'EPD par un tiers indépendant</p> <p style="text-align: center;">conformément à ISO 14025</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> externe</p> <hr/> <p> Dr.-Ing. Wolfram Trinius (Contrôleur indépendant mandaté par SVA)</p>
--	---

2 Produit

2.1 Description du produit

ST FLEX est la gamme de portes automatiques coulissantes de DORMA GmbH + Co. KG. Ces automatismes se composent d'un mécanisme avec capteurs et commande et d'un ou deux vantaux, qui s'ouvrent d'un ou de deux côtés et disposent, ou non, de parties latérales à configurer.

La répartition des ventes par famille de produits automatiques de portes coulissantes (ST FLEX, TST FLEX et ST FLEX Green) est la suivante : DORMA ES 200 Standard (30 %), ES 200-2D (60 %) et ES 200 Easy (10 %).

Pour les modèles ST Flex Green, affichant des valeurs UD inférieures, de 1,4 à 1,8 max. (coefficient d'isolation thermique), la rédaction d'une déclaration environnementale de produits à part a été nécessaire. Ces valeurs ont été calculées avec l'automatisme ES 200 Easy.

2.2 Utilisation

Les fonctions de commande de la porte coulissante automatique DORMA sont adaptées aux besoins des clients. Les systèmes étudiés sont destinés aux espaces décrits ci-après :

Paramètre de porte	Dimensions/portée
Porte coulissante double	
- Passage LW	800 – 3000 mm
- Poids porte, max.	2 x 100 - 160 kg

Pour plus de détails, merci de consulter les catalogues de produits.

2.3 Données techniques

Les données techniques des automatismes renvoient à la gamme ES 200 ST FLEX de portes coulissantes :

Paramètres	ES 200 Standard	ES 200-2D	ES 200 Easy
Hauteur	100 / 150 mm	100 / 150 mm	100 / 150 mm
Profondeur d'inst.	180 mm	180 mm	180 mm
Force d'ouverture et fermeture max. 150 N	●	●	●
Vitesse d'ouverture (réglable par niveaux)	10 – 75 cm/s		10 – 50 cm/s
Vitesse de fermeture (réglable par niveaux)	10 – 50 cm/s		10 – 40 cm/s
Temps d'arrêt	0 – 180 sec.		0,5 – 30 sec.
Tension de connexion, fréquence	230 V, 50/60 Hz	230 V, 50/60 Hz	230 V, 50/60 Hz
Puissance absorbée	250 W	250 W	180 W
Type de protection	IP 20	IP 20	IP 20
Test conforme à la directive basse tension et CEM.	●	●	●

2.4 Les normes et réglementations en vigueur

Les normes et réglementations suivantes s'appliquent à la famille de produits ST FLEX :

- DIN EN 16005 : Portes motorisés – Sécurité d'utilisation - Exigences et principes de tests
- DIN 18650-1, -2: Systèmes de portes automatiques - Partie 1 : Exigences produits et principes de tests
Partie 2 : Sécurité des systèmes de portes automatiques.
- DIN EN ISO 13849-1: Sécurité des machines – Pièces sécuritaires des commandes – Partie 1 : Principes de conception généraux
- IEC 60335-2-103 : Equipement électroménager et équivalent - Sécurité - Partie 2-103 : Exigences particulières pour l'utilisation de portes et fenêtres
- E DIN EN 60335-2-103/A1 : Equipement électroménager et équivalent - Sécurité - Partie 2-103 : Exigences particulières pour l'utilisation de portes et fenêtres.

Par ailleurs, AutSchR 1997 s'applique uniquement à DORMA ST 200-2D. Chaque produit testé dispose d'un certificat TÜV-Nord.

Les normes et réglementations en vigueur ST Flex Green sont indiquées dans les différentes déclarations environnementales de produits.

2.5 Etat lors de la livraison

Les dimensions des portes coulissantes automatiques peuvent varier . La famille de produits ST FLEX dispose des caractéristiques suivantes :

Caractéristiques	Dimensions
Hauteur passage.	2,10 m
Hauteur totale	2,20 m
Portée passage.	2,00 m
Portée totale	4,10 m
Surface	9,02 m ²

Les composants connexes sont définis comme suit :

Composant	Poids
-----------	-------

Composant	Poids
1 x Unité d'entraînement (Ø)	58,8 kg
2 x Vantaux	136,6 kg
2 x Partie latérale	141,4 kg

Le mécanisme est livré dans un carton séparé, les vantaux et la partie latérale sont fournis sur un châssis.

2.6 Matières de base/annexes

Une porte ST FLEX dispose des caractéristiques suivantes :

Composants	Part
Partie vitrée	71%
Composants alu.	20%
Composants acier	4%
Composants plastique	3%
Composants électroniques	2%
SUMME	100%

2.7 Fabrication

Les vantaux et les parties latérales de la gamme ST FLEX sont fabriqués sur le site DORMA de Zusmarshausen. Les composants électroniques sont aussi produits au sein du groupe DORMA. Les mécanismes sont assemblés sur le site d'Ennepetal, et les soudures connexes nécessaires à Bonn. Le système de gestion de la qualité conforme à DIN EN ISO 9001 garantit le respect des normes élevées en matière de produits DORMA.

2.8 Environnement et santé pendant la production

Le système de gestion de l'environnement sur les sites de fabrication de DORMA sont certifiés conformes à DIN EN ISO 14001, la sécurité du travail conforme à OHSAS 18001.

2.9 Installation/traitement du produit

Pour installer les systèmes, DORMA a fait appel à une équipe de montage spécialement formée.

2.10 Emballage

Les emballages sont composés comme suit pour l'unité déclarée :

Composants	Part
Papier et carton	90 %
Bois	10 %
Film LDPE	< 1 %

Les informations sur l'éventuelle réutilisation des matériaux d'emballage sont indiquées dans la section 2.16.

2.11 Etat d'utilisation

Pour l'entretien et l'utilisation des portes automatiques coulissantes, aucun combustible ni consommable n'est nécessaire. Les réparations ou remplacements sont généralement organisées selon les indications de la liste des pièces d'usure DORMA (version du 10.2009). Les besoins en énergie pour les mécanismes étudiés concernent une période d'utilisation de 10 ans.



2.12 Environnement et santé pendant l'utilisation

En cas d'utilisation conforme des produits, aucun danger n'a été actuellement enregistré ni pour l'environnement ni pour la santé.

2.13 Durée d'utilisation de référence

La durée d'utilisation de référence est de 10 ans. Cela correspond au total à près de 1 000 000 de cycles de fermeture, avec près de 100 000 cycles de fermeture par an.

2.14 Conséquences

Eau

Aucune matière n'a d'impact négatif en cas de contact avec de l'eau.

Destruction mécanique

En cas de destruction mécanique : absence de risques pour l'environnement.

2.15 Phase d'utilisation ultérieure

En fonction de la composition en matière du système de produit, conformément à la section 2.6, les différentes possibilités décrites ci-après sont envisageables :

Recyclage des matières

Les matériaux adaptés au recyclage des matières sont avant tout le verre ESG et les substances métalliques.

Traitement énergétique

Les matériaux destinés au traitement énergétique se composent avant tout de plastiques fragiles.

Décharge

Comme le produit ne contient pas de substances dangereuses pour la santé, l'ensemble du système peut être déposé dans une décharge en cas d'absence de technologies de retraitement.

2.16 Traitement des déchets

Découpes – phase de production

Les découpes/copeaux récupérés lors de la production sont dirigés ensuite vers des phases de

traitement métallurgique et énergétique. Ils sont collectés de manière séparée et récupérés par une entreprise spécialisée.

Codes de déchets conformes au catalogue des déchets utilisé en Europe /2001/118/CE/:

- EAK 07 02 03 Déchets plastiques
- EAK 12 01 01 Composants et fils de fer
- EAK 12 01 03 NE-composants et fils métalliques.

Emballage

Les déchets d'emballage après l'installation font l'objet d'un traitement/recyclage énergétique.

- EAK 15 01 01 Emballage en papier et carton.
- EAK 15 01 02 Emballages en plastique.
- EAK 15 01 03 Emballages en bois.

Fin de vie

Tous les matériaux sont dirigés ensuite vers des phases de traitement métallurgique et énergétique.

- EAK 16 02 14 Equipements usagés sauf 16 02 09 à 16 02 13
- EAK 16 02 16 Equipements usagés sauf 16 02 15
- EAK 16 06 01 Piles contenant du plomb
- EAK 17 02 02 Verre
- EAK 17 02 03 Plastique
- EAK 17 04 02 Aluminium
- EAK 17 04 05 Fer et acier
- EAK 17 04 11 Câbles sauf 17 04 10

La mise au rebut des mécanismes est conforme à la directive européenne CEEE /2002/96/CE/.

2.17 Autres informations

Cf. contact/coordonnées pour plus d'informations :
Verso de la présente déclaration.

3 LCA : Règles de calcul

3.1 Unité déclarée

L'unité prise en compte correspond à un (1) m² (37,9 kg) de automatisme de porte coulissante ST FLEX fournie avec :

- Les mécanismes moyens indiqués ES 200 Standard, ES 200-2D et ES 200 Easy
- Deux vantaux coulissants,
- Deux pièces latérales et
- Les matériaux d'emballage respectifs.

Les parties latérales ne font pas partie de la partie mobile de la porte automatique, mais plutôt du système complet et ont donc été prises en compte dans l'unité déclarée.

3.2 Limites

Type de bilan écologique EPD : de la balance à la porte de l'usine avec des options.

Module A1-5

Le stade de produit comprend la production des principales matières premières avec toutes les

chaînes précédentes et les transports principaux (achat de matières). Le transport pour la distribution a aussi été pris en compte.

Module B3

Ce module couvre l'ensemble des activités techniques et administratives connexes indispensables pour réparer, modifier ou adapter le produit intégré et maintenir ses caractéristiques fonctionnelles et techniques indispensables ainsi que son niveau élevé de qualité esthétique.

Module B6

Le module comprend la consommation d'énergie moyenne pour l'utilisation des unités ES 200.

Module C2-3

Les modules intègrent les impacts environnementaux du traitement des déchets à la fin de la période d'utilisation et des transports connexes.

.

Module D

Les flux de valeurs issus du traitement des déchets considérés comme flux énergétiques (MVA) ou de matières (Recyclage) pour un dispositif en avant pouvant servir

3.3 Evaluations et hypothèses

Aucune évaluation ni hypothèse n'a été envisagée dans le cadre de l'interprétation du bilan écologique.

3.4 Principes de recouplement

Toutes les données en lien avec le fonctionnement de la période indiquée dans la section 3.7 ont été prises en compte. Ainsi les flux de matière avec une part inférieure à 1 % ont été intégrés. On peut partir du principe que la somme des masses négligées ne dépassait pas 5 % des catégories de produits actifs.

3.5 Contexte

Pour modéliser les flux des cycles de vie, le logiciel d'établissement de bilans homogènes (GaBi) a été utilisé dans la version actuelle 5 /Gabi 5/. L'ensemble des informations de contexte provient de la version actuelle de plusieurs bases de données GaBi et ecoinvent- v2.2) /Ecoinvent/. Toutes les données des bases de données sont présentées en ligne.

Pour les modules A1-3, les données allemandes et européennes en matière de transport de distribution (A4), utilisation (module B) et scénarii de traitement (module C) ont été utilisées.

Comme aucune donnée précise n'était disponible sur le traitement des déchets, différents flux de matériaux techniquement compatibles ont été regroupés et envisagés.

3.6 Qualité des données

Les données de contexte utilisées issues des bases de données GaBi se rapportent à l'année de référence 2010. Et les données ECOINVENT s'appliquent à la période allant de 1998 à 2002 mais restent malgré tout applicables à la modélisation des produits à base de laine minérale. Les données ECOINVENT sont considérées, de par expérience, comme plutôt conservatives.

Le traitement des données est réalisé de manière complète, à partir des informations collectées sur les différents sites de fabrication, les données LCA de la chaîne d'approvisionnement et les mesures énergétiques. Les données récupérées après le traitement des informations opérationnelles des fabricants ont fait l'objet d'un contrôle de plausibilité. Les informations sont donc de très bonne qualité.

Les parts de recyclage et secondaire ne peuvent être prises en compte que via les données générales. Les parts exactes des secondaires ne peuvent pas être représentées avec le système logiciel utilisé.

3.7 Période d'observation

Les données du bilan écologique ont été collectées entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011. La moyenne définie des systèmes d'entraînement de la gamme ES 200 dépend des quantités achetées pendant la période d'analyse du bilan.

3.8 Allocation

Les flux de courant nécessaires à la fabrication du produit sont saisis individuellement dans le système ERP de Dorma. Les flux d'énergie pris en compte ont été mesurés sur place essentiellement.

Les avoirs liés au traitement thermique des emballages de distribution, recyclage et traitement thermique du produit réinstallé sont mentionnés dans le module D. Certaines données renvoient aux résultats de C3 et D. Comme les avoirs sont supérieurs dans le cas présent, les résultats sont attribués de manière ciblée au module D.

3.9 Reproductibilité

Par principe, une comparaison ou l'évaluation des données EPD n'est possible que lorsque tous les principes comparés ont été définis selon EN 15804. De plus, il est nécessaire de tenir compte du contexte en matière d'infrastructure et des caractéristiques spécifiques aux produits (performances).

4 LCA: Etudes de cas et autres données techniques

Transport vers le chantier (A4)

(A4)

Moyen de transport Camion 17,3 t de charge utile, Euro	3
Distance transport	340 km
Charge (avec transport à vide)	85 %

La distance de transport comprend et concerne de manière proportionnelle tous les pays des distributeurs. Le transport vers le chantier est représenté en fonction des données locales.

Installation dans le bâtiment (A5)

Traitement des déchets sur le chantier :

Protection plastique	0,03 kg
Palettes bois et papier	5,09 kg

Transport des déchets/recyclage :

Moyen de transport Camion 17,3 t de charge utile, Euro 3	
Distance transport	50 km
Charge (avec transport à vide)	50 %

Durée de vie de référence

Durée de vie de référence 10 ans

Réparations

Cycles de réparations conformes aux principes directeurs du fabricant sur les pièces d'usure DORMA

Perte matérielle	21,1 kg
------------------	---------

Energie consommée pour l'utilisation du bâtiment (B6)

Consommation en électricité	114,09 kWh
Puissance équipement	180 – 250 W

La consommation électrique a été calculée pour la période d'utilisation de référence de 10 ans.

Stade de traitement (C1-C4)

Recyclage	96,6 %
Récupération de l'énergie	3,3 %

Les principes de fin de vie ont été adaptés en fonction des démarches et valeurs européennes.

Potentiel de récupération, réutilisation et recyclage (D)

Les métaux sont recyclés, tout comme les plastiques et les emballages. Les transports en Europe et les taux de recyclage ont d'ailleurs été pris en compte.

5 LCA: Résultats

DONNEE DES LIMITES SYSTEMES (X = CONTENU DANS LE BILAN ECOLOGIQUE ; MND = MODULE NON DECLARE)																
Stade de fabrication			Stade d'installation de la structure		Stade d'utilisation							Stade de traitement				Avoirs et charges en dehors des limites systèmes
Alimentation en matières premières	Transport	Fabrication	Transport vers le chantier	Installation dans le bâtiment	Utilisation/ Application	Entretien	Réparation	Remplacement	Renouvellement	Energie consommée pour l'utilisation du bâtiment	Eau consommée pour l'utilisation du bâtiment	Dé-construction/ Démolition	Transport	Traitement des déchets	Dépose	Potentiel de récupération, réutilisation, recyclage
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	MND	MND	MND	X	MND	MND	X	MND	MND	X	X	MND	X

Paramètres	Unité	A1-3	A4	A5	B3	B6	C2	C3	D
RESULTATS DU BILAN ECOLOGIQUE – CONSEQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT									
Potentiel de réchauffement planétaire (GWP)	[kg CO ₂ -Eq.]	1,45E+02	6,08E-01	8,02E-01	2,28E+01	6,18E+00	6,82E-02	6,73E+00	-9,58E+01
Destruction potentielle de la couche d'ozone (ODP)	[kg CFC11-Eq.]	1,75E-06	2,25E-10	3,62E-10	2,33E-07	4,04E-07	8,00E-09	1,78E-07	-8,08E-06
Risque de pollution du sol et de l'eau (AP)	[kg SO ₂ -Eq.]	9,42E-01	3,98E-03	1,90E-04	1,77E-01	2,63E-02	3,90E-04	1,01E-02	-4,54E-01
Eutrophisation potentielle (EP)	[kg PO ₄ ³⁻ -Eq.]	6,94E-02	9,58E-04	3,15E-05	7,22E-03	1,41E-03	1,11E-04	9,77E-04	-2,89E-02
Risque de création d'ozone troposphérique (POCP)	[kg Ethen-Eq.]	5,37E-02	-1,62E-03	1,91E-05	9,06E-03	1,60E-03	-7,23E-06	7,12E-04	-2,77E-02
Risque de destruction abiotique des ressources non fossiles (ADPE)	[kg Sb-Eq.]	2,48E-03	2,40E-08	1,51E-08	9,95E-04	5,07E-07	1,26E-07	2,60E-06	-3,12E-03
Risque de destruction abiotique des combustibles fossiles (ADPF)	[MJ]	1,66E+03	8,40E+00	4,80E-01	2,35E+02	7,04E+01	9,96E-01	4,58E+01	-9,50E+02
RESULTATS DU BILAN ECOLOGIQUE – UTILISATION DES RESSOURCES									
Energies primaires renouvelables en tant que supports d'énergie (PERE)	[MJ]	4,14E+02	3,29E-01	2,77E-02	5,26E+01	1,58E+01	2,05E-02	2,38E+00	-3,28E+02
Energies primaires renouvelables pour l'utilisation des matières (PERM)	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Total des énergies primaires renouvelables (PERT)	[MJ]	4,14E+02	3,29E-01	2,77E-02	5,26E+01	1,58E+01	2,05E-02	2,38E+00	-3,28E+02
Energies primaires non renouvelables en tant que supports d'énergie (PENRE)	[MJ]	1,89E+03	8,43E+00	5,36E-01	2,72E+02	1,08E+02	1,04E+00	5,62E+01	-1,22E+03
Energies primaires non renouvelables pour l'utilisation des matières (PENRM)	[MJ]	3,55E-03	0,00E+00	0,00E+00	3,53E-05	0,00E+00	3,87E-06	2,49E-03	-1,37E-06
Total des énergies primaires non renouvelables (PENRT)	[MJ]	1,89E+03	8,43E+00	5,36E-01	2,72E+02	1,08E+02	1,04E+00	5,62E+01	-1,22E+03
Utilisation de matières secondaires (SM)	[kg]	1,23E+05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matières secondaires renouvelables (RSF)	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Combustibles secondaires non renouvelables (NRSF)	[MJ]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de ressources d'eau douce (FW)*	[m ³]	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTATS DU BILAN ECOLOGIQUE – FLUX ET CATEGORIES DE DECHETS									
Déchets dangereux pour les décharges (HWD)**	[kg]	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchets dangereux non traités (NHWD)**	[kg]	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchets radioactifs traités (RWD)**	[kg]	-	-	-	-	-	-	-	-
Composants pour la réutilisation (CRU)	[kg]	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matières destinées au recyclage (MFR)	[kg]	1,04E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,70E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,55E+01	0,00E+00

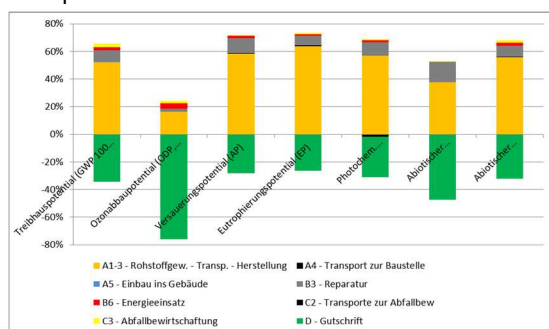


Matières pour la récupération d'énergie (MER)	[kg]	1,64E-02	0,00E+00	5,66E-01	7,50E-01	0,00E+00	0,00E+00	1,77E+00	0,00E+00
Energie électrique exportée (courant)	[MJ]	5,52E-02	0,00E+00	9,99E-01	1,84E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,28E+00	0,00E+00
Energie thermique exportée (énergie thermique)	[MJ]	1,34E-01	0,00E+00	2,82E+00	4,62E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,09E+01	0,00E+00

6 LCA : Interprétation

CONSEQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation des résultats LCA permet l'interprétation suivante des résultats CML :



Legende	Légende
Treibhauspotential (GWP 100 ...)	Potentiel de réchauffement planétaire (GWP 100 ...)
Ozonabbaupotential (ODP, ...)	Destruction potentielle de la couche d'ozone (ODP)
Versauerungspotential (AP)	Risque de pollution du sol et de l'eau (AP)
Eutrophierungspotential (EP)	Eutrophisation potentielle (EP)
Photochem. ...	Photochim.
Abiotischer ...	Abiotique
Abiotischer ...	Abiotique
A1 - A3 Rohstoffgew. - Transp. - Herstellung	A1 - A3 Alimentation en mat. premières - Transp. - Fabrication
A5 - Einbau ins Gebäude	A5 - Installation dans le bâtiment
B6 - Energieeinsatz	B6 - Energie consommée
C3 - Abfallbewirtschaftung	C3 - Traitement des déchets
A4 - Transport zur Baustelle	A4 - Transport vers le chantier
B3 - Reparatur	B3 - Réparation
C2 - Transport zur Abfallbew	C2 - Transport vers recycl. déchets
D - Gutschrift	D - Avoir

La phase de récupération des matières premières et de fabrication a une influence importante sur l'ensemble des conséquences environnementales. Sont responsables de cet aspect l'unité d'entraînement intégrée au produit ainsi que l'aluminium et le verre fortement utilisés. La con-

sommation en énergie pendant la fabrication est, quant à elle, moins importante car elle provient à 100 % de l'hydraulique.

Les résultats pour ODP sont particulièrement frappants car on remarque une quantité supérieure d'avoirs par rapport aux charges. Cela s'explique notamment par la sélection des données « mix profil d'extrusion PE aluminium » dans le module A1-A3 et la contre-épreuve du « EA : Mix Massel (2005) » comme avoir (Module D).

C'est au niveau de la phase d'utilisation que la consommation en électricité pendant toute la durée de vie référence de 10 ans est supérieure, mais cela n'a toutefois pas d'impact important sur le présent résultat. Elle est d'ailleurs calculée grâce à un mix énergétique européen (EU-27).

Le traitement des déchets a aussi un impact sur la quasi-totalité des impacts. Toutefois, les conséquences environnementales, issues notamment de la transformation thermique des matières sensibles lors de la production, ne sont pas vraiment intéressantes pour les catégories analysées.

Les transports lors de l'achat et de la distribution (modules A2 et A4) agissent de façon plutôt faible sur les impacts environnementaux potentiels (indicateurs CLM).

Les avoirs sont principalement issus du recyclage des matières comme du verre, des composants en aluminium et en acier. Pour l'analyse énergétique des composants en plastique, le courant et le gaz naturel utilisés sont aussi utilisés.

REMARQUES

Le comité d'experts (SVA) d'IBU a défini, lors de sa dernière session du 04/10/2012, les règles de calcul pour la déclaration des déchets. Les principales données connexes des bases de données doivent donc être adaptées. Cette déclaration environnementale de produits suit donc la solution transitoire autorisée par le SVA et est mise en place sans déclaration des déchets.

En outre, les principes connexes appliqués servent d'indicateurs pour l'utilisation des ressources en eau douce. La déclaration est donc créée sans contenu pour l'eau douce.

7 Justificatifs

Pour cette déclaration environnementale de produit, aucun justificatif sur l'assemblage et la composition

des matériaux ni leur domaine d'utilisation n'a été nécessaire.

8 Bibliographie

Institut Bauen und Umwelt e.V., Königswinter (Hrsg.) :

Principes généraux du programme EPD de l'Institut Bauen und Umwelt e.V. (IBU), 2011-06.

Principes de répartition des produits pour les produits de construction Section A : Règles de calcul pour le bilan écologique et exigences pour le rapport correspondant, 2012-09.

Principes de répartition des produits pour les produits de construction Section B: Exi-

gences EPD pour les portes et portes automatiques et systèmes de portes tournantes

www.bau-umwelt.de

2001/118/CE: Décision de la commission du 16/01/2001 concernant la modification de la décision 2000/532/CE sur la saisie du traitement des déchets.

2002/96/CE: Directive 2002/96/CE du parlement européen et du conseil du 27/01/2003 sur les appareils électroniques et électriques usagés.

CEN/TR 15941:2010-03, Gestion durable des produits de construction – Déclarations



environnementales de produits – Méthodes de sélection et utilisation des données génériques; version allemande CEN/TR 15941:2010.

DIN EN ISO 14025:2011-10, Déclarations environnementales et identifications/marquages– Type III – Principes et procédures (ISO 14025:2006); version allemande et anglaise EN ISO 14025:2011

DIN EN ISO 14044:2006-10, Gestion de l'environnement – bilan écologique – Exigences et principes (ISO 14044:2006)

DIN EN 15804:2012-04, Gestion durable des constructions – Déclarations environnementales de produits – Principes de base pour la catégorie des produits de construction

DIN EN 16005:2013-01, Portes mécaniques – Sécurité d'utilisation – Exigences et principes de tests; version allemande EN 16005:2012

DIN 18650-1:2010-06, Portes automatiques – Partie 2: Sécurité des portes automatiques

Portes entraînés par les piétons – Partie 1 : Exigences et principes de tests

DIN 18650-2:2010-06, Portes automatiques – Partie 2: Sécurité des portes automatiques

DIN EN ISO 13849-1:2008-12, Sécurité des machines – Pièces de sécurité des commandes Partie1: Principes généraux (ISO 13849-1:2006)

DIN EN ISO 9001:2008-12, Systèmes de gestion de la qualité– Exigences (ISO 9001:2008); Version trilingue EN ISO 9001:2008

DIN EN ISO 14001:2009-11, Systèmes de gestion de l'environnement – exigences et consignes d'utilisation (ISO 14001:2004 + Cor. 1:2009); Version anglaise et allemande EN ISO 14001:2004 + AC:2009

E DIN EN 60335-2-103/A1; VDE 0700-103/A1:2005-07:2005-07, sécurité des installations électriques à des fins privés et équivalents – Section 2-103: Exigences particulières pour l'entraînement des portes et fenêtres (IEC 61/2863/CDV:2005); Version allemande EN 60335-2-103:2003/prA1:2005

ECOINVENT : Base de données sur les bilans écologiques (données factuelles), Version 2.2. Swiss Centre for Life Cycle Inventories, St. Gall.

GaBi 5 : Logiciel et base de données pour les bilans LBP, Université Stuttgart et PE International, 2011.

OHSAS 18001:2007, Protection du travail et de la santé – systèmes de gestion : Exigences.



Institut Bauen
und Umwelt e.V.

Emetteur

Institut Bauen und Umwelt e.V.
Rheinufer 108
53639 Königswinter
ALLEMAGNE

Tél. +49 (0)2223 29 66 79- 0
Fax +49 (0)2223 29 66 79- 0
E-mail info@bau-umwelt.com
Web www.bau-umwelt.com



Institut Bauen
und Umwelt e.V.

Détenteur du programme

Institut Bauen und Umwelt e.V.
Rheinufer 108
53639 Königswinter
ALLEMAGNE

Tél. +49 (0)2223 29 66 79- 0
Fax +49 (0)2223 29 66 79- 0
E-mail info@bau-umwelt.com
Web www.bau-umwelt.com



Propriétaire de la déclaration

DORMA GmbH + Co. KG
DORMA Platz 1
58256 Ennepetal
ALLEMAGNE

Tél. +49 (0)2333 793- 0
Fax +49 (0)2333 793- 49 50

Web www.dorma.de



Auteur du bilan écologique

brands & values GmbH
Karl-Ferdinand-Braun-Straße 2
28359 Brème
ALLEMAGNE

Tél. +49 (0)421 960 96- 30
Fax +49 (0)421 960 96- 10
E-mail info@brandsandvalues.com
Web www.brandsandvalues.com